

ASSEMBLEE NATIONALE

28 janvier 2005

AÉROPORTS - (n° 1914)

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. GONNOT, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et MM. POIGNANT, SAUVADET, DUBRAC et VIALATTE

ARTICLE 7

Dans la première phrase du premier alinéa du II de cet article, substituer aux mots :

« la cession »,

les mots :

« l'apport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'apport est la plus pertinente des modalités de cession.